

BULLETIN D'INFO DE L'ACTE

SYNTHESE DE LA 4E PLENIERE DE L'ASSEMBLEE POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

Une plénière qui a rassemblé 180 participants

La quatrième plénière de l'Assemblée pour le climat et la transition énergétique (ACTE) s'est tenue mercredi 2 février 2022.

Pour cette première plénière de l'ACTE 2022, près de 180 personnes étaient présentes en ligne pour échanger sur un sujet crucial afin de réussir la transition énergétique et lutter contre le changement climatique : le défi du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, avec les citoyens. Les pilotes de l'ACTE présents à la région, à Orléans, ont rappelé l'enjeu à dépasser les débats partisans du pour ou contre les EnR et l'urgence à trouver la bonne trajectoire vers la neutralité carbone : « *quel que soit le choix politique, national ou local, nous avons besoin d'un mix énergétique équilibré avec les EnR d'ici 2035* ».



L'hôtel de Région, à Orléans.



@Terra

Déployer les énergies renouvelables

Charles Fournier, 2e vice-président délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la transition énergétique, à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative ; Mohammed Amjahdi, directeur régional de l'ADEME Centre-Val de Loire et Sandrine Cadic, directrice adjointe de la DREAL ont ouvert tous les trois la 4^e plénière de l'ACTE à l'hôtel de région d'Orléans. « *Nous sommes dans un contexte aujourd'hui qui montre la vulnérabilité de notre territoire et de nos citoyens face à la hausse du prix des énergies. La question ? C'est comment prendre la main sur cet élément et dans quelle mesure peut-on développer des solutions locales* » a interrogé Mohammed Amjahdi. Même tonalité du côté de Charles Fournier : « *Il y a un enjeu à dépassionner le débat (...)* ».

« *Nous nous sommes fixés des ambitions fortes – 100% de notre consommation couverte par les EnR – pour cela, il faut embarquer tout le monde et on peut le faire dès lors que l'on sort de la vision d'une énergie contre l'autre* » a-t-il insisté. Pour Sandrine Cadic, « *la sobriété est quelque chose de fondamentale, et la réindustrialisation de notre territoire devra s'accompagner d'une forte décarbonation de nos usages, ce qui implique un recours accru à du gaz vert issu de la méthanisation ou de l'électricité verte, quels que soient les scénarios autour du nucléaire* ».

Tous se sont accordés à dire que les énergies renouvelables pouvaient être déployées rapidement. La responsabilité de tous est désormais d'accepter sur son territoire de discuter de ce sujet. Et de le faire le plus sereinement possible comme l'ont encore montré les échanges houleux et tendus dans le chat de discussion. L'ACTE peut être un des vecteurs pour cela.

DANS CE NUMÉRO

**ETAT DES LIEUX
DES ENR**

**RETOUR
D'EXPERIENCES**

**PERSPECTIVES ET
COMMUNICATION**

POINT D'ETAPE

Où en est-on du déploiement des énergies renouvelables ?

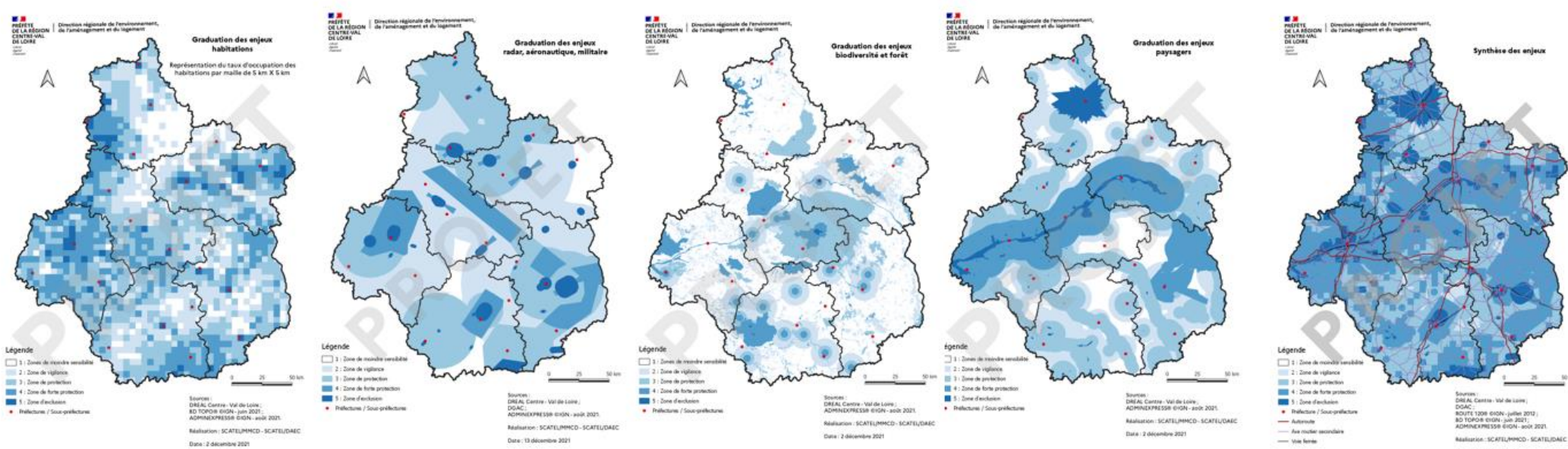
Un quizz a été lancé pour permettre de tester les connaissances des participants sur les EnR et leur déploiement en France et dans la région. L'objectif : partager la même compréhension de la situation actuelle et des marges de progrès nécessaires.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en France est de 19%. L'objectif est bien d'atteindre 33% en 2030 mais cette ambition « doit être mise en regard d'une baisse de consommation énergétique globale » a précisé Pascale Festoc, chef du département « énergie, air, climat » à la DREAL Centre-Val de Loire.

La région Centre-Val de Loire est en dessous de la moyenne nationale puisque la part des EnR est de 12,7%. Le bois, à lui seul, représente 60% des EnR, suivi de l'éolien (22%) et dans une moindre mesure du solaire-photovoltaïque et du biogaz (4% chacun). L'hydraulique et la géothermie représentent 1% chacun des énergies renouvelables. Si la première a un potentiel limité en Centre-Val de Loire, la seconde doit pouvoir se déployer sur tout le territoire. La marge de progression pour la région est donc importante puisque les objectifs fixés sont d'atteindre 100% d'EnR en 2050 ont rappelé Céline Dupont-Leroy, cheffe de service Transition énergétique à la direction Environnement et transition énergétique à la

région et Audrey Sampedro, animatrice de l'Oreges (Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre) du Centre-Val de Loire. Le biogaz dans la région dispose d'un fort potentiel, lié aux gisements dans les zones rurales. Aujourd'hui, les biodéchets sont sous-utilisés malgré leur présence sur l'ensemble du territoire.

Le département historique de développement de l'éolien est l'Eure-et-Loir, puis viennent l'Indre et le Cher... Concernant le biogaz, si l'Indre-et-Loire a fait figure de pionnier en matière de cogénération permettant une production conjointe de chaleur et de l'électricité, il est aujourd'hui en retard sur l'injection de biométhane dans les réseaux.



RETOUR SUR...

La concertation sur les zones favorables au développement de l'éolien

L'élaboration des premières cartes s'est faite durant l'année 2021 en prenant en compte 4 types d'enjeux.

- 1/ Un enjeu relatif à l'habitat et la prise en compte de la réglementation (c'est-à-dire pas de construction à moins de 500 m des habitations).
- 2/ Des contraintes issues de zonages militaires, radars et aéronautiques.
- 3/ Une nécessaire protection de la biodiversité.
- 4/ Une préservation des paysages et du patrimoine (en phase d'intégration).

La concertation s'est déroulée en 4 réunions, totalisant 117 participants. Destinées dans un premier temps à des publics cibles (professionnels, associations, collectivités), elles se sont ouvertes à travers l'ACTE et ont été complétées par des contributions écrites. Au total : 108 observations émanant de 32 entités ont été recueillies. Parmi les retours :

- des observations sur le principe même de l'exercice et sur la nécessité de l'éolien.
- l'enrichissement des données à intégrer sur les contraintes radars, aéronautique et militaire, à l'exemple de la base de transmission sous-marine de Rosnay, ou du polygone de tir de Bourges.
- des contributions sur les zones sensibles pour la conservation de la biodiversité et du paysage avec une volonté de poser des principes de base et d'avoir des mesures de régulation pour une meilleure conciliation des projets.
- enfin, des interventions visant la prise en compte des habitants (éloignement aux habitations), des délibérations ou stratégies locales (vœux des élus locaux, tourisme), ainsi que la nécessaire transparence des démarches engagées par les professionnels vis-à-vis des acteurs locaux. Un enjeu fort de pédagogie autour de l'exercice a été exprimé.

Certaines évolutions avaient pu être intégrées aux travaux présentés à l'ACTE le 14 décembre 2021, d'autres restent à venir. Le principe d'exclusion stricte restera basé sur un cadre réglementaire ou formel. Sur le patrimoine, des travaux spécifiques ont été engagés par la DRAC en lien avec les UDAP. Concernant la biodiversité, il importe de rappeler que la carte n'a pas vocation à être le reflet de toutes les sensibilités régionales ; seules les données relatives aux espèces sensibles à l'éolien seront considérées. Enfin, il n'y aura pas de prise en compte, à l'échelle régionale, de la saturation visuelle via un critère de densité par exemple car les appréciations sont extrêmement diverses, fonctions des configurations géographiques et acteurs locaux (les critères sont insuffisants).

La finalité est de mettre la cartographie et les objectifs par départements à disposition du grand public. Cette carte restera une carte indicative et non réglementaire.

CONCERTATION SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION D'ÉOLIENNES

L'importance du contexte local

Claude Brévan, ancienne directrice de l'équipement, a suivi plusieurs concertations sur des projets d'éoliennes offshore en qualité de membre de la CNDP depuis 2012. L'architecte constate une évolution dans le discours « anti-éolien » qu'elle juge plus structuré qu'auparavant.

Si les premières contestations émanaient principalement des associations protectrices des oiseaux, aujourd'hui, Claude Brévan constate plutôt une sur-représentation des pronucléaires chez les « anti » éolien. Quoiqu'il en soit, c'est surtout l'importance du contexte local qui joue dans l'acceptation ou le refus des projets.

Dans les premiers temps, il y avait peu de contestation sur la défiguration du paysage (ex du projet des 75 éoliennes en mer à Courseulles-sur-Mer en 2012-2013). Puis, à la suite de certains contextes locaux fortement marqués par les polluants, comme à Fos-sur-Mer, le discours a évolué se transformant parfois en discours moralisateur sur les vertus de l'éolien, alternative aux énergies fossiles. Il faut ajouter à cela le peu d'implication de la population locale sur des projets prévus dans des zones de résidences secondaires et/ou locatives.

A noter cependant : des critiques sur la faiblesse des retombées économiques des projets pour les collectivités locales.

Enfin, si le grand public rejette en 2020 le projet de construction de 45 éoliennes le long des cotes de Dunkerque, c'est plus pour l'impact des éoliennes sur le paysage, dans un lieu fréquenté où les gens ont un attachement très fort à la qualité de ces sites du Nord, que pour les conséquences directes sur la biodiversité (alors même que le projet était situé dans le couloir d'oiseaux le plus important d'Europe).



ANALYSE#1

Les angles morts de la concertation

Claude Brévan identifie des freins majeurs qui subsistent dans les concertations sur la construction d'éoliennes :

- La manière dont se font les arbitrages, la hiérarchisation des enjeux. L'enjeu de transition énergétique du maître d'ouvrage est souvent celui placé en tête. Les autres enjeux (protection des oiseaux, paysage, tourisme etc.) sont souvent considérés comme secondaires. Or, il semble fondamental de débattre de et sur ce point.
- L'impact en matière d'enjeux environnementaux (qu'il s'agisse des conséquences sur la faune ou sur le paysage). Il existe donc aujourd'hui une véritable difficulté à lever les craintes subjectives (paysage) et à apporter des explications précises ou des données (les impacts sur la biodiversité).

ANALYSE #2

La logique de dialogue en panne

La politiste et sociologue Stéphanie Dechézelles a observé les mouvements de contestations des projets d'éoliennes terrestres dans l'Aude, département pionnier et « champion » dans la construction de centrales éoliennes et l'Ariège, qui, à l'inverse, ne possède aucune centrale. Parmi ses observations (entre 2012 et 2017) : peu de logique de dialogue et quelques très rares réunions d'informations souvent conflictuelles, des enquêtes publiques où les citoyens sont réduits au silence face aux élus, et des instances (avec agents, entreprises du secteur et associations) mises en place tardivement et purement consultatives. Plus que du dialogue, Stéphanie Dechézelles a observé du conflit entre élus favorables aux projets et leurs administrés, mais aussi entre élus favorables ou défavorables aux projets.

Ces dynamiques de conflit sont souvent créées par la soudaineté des événements : les habitants qui apprennent sur le tard l'existence d'un projet ou d'un pré-projet sur sa commune, ou commune voisine. A la logique de transparence et d'informations est souvent préférée la discrétion, ce qui alimente l'impression de corruption des élites, de déni de démocratie etc. Autre constat : le fossé entre les logiques d'action et de réflexion portées par les agents administratifs et élus locaux, les entreprises du secteur et celles des habitants sur leur vision du territoire. Souvent, les logiques comptables s'opposent aux logiques d'aménagement du territoire, de cadre de vie, d'enracinement et d'attachement des habitants à leur lieu de vie.

Ces conflits mettent particulièrement en lumière les hiatus qui émergent entre une logique d'action publique locale héritée des années 40 : aménagement du territoire par l'Équipement et celles issues de la décentralisation, porteuses d'autres référentiels comme les politiques locales de l'environnement, du patrimoine, de la culture etc. Quelles solutions pour faire converger des intérêts communs ? Associer les habitants en amont et trouver le moyen d'avoir le vrai discours citoyen ; faire le pari de l'intelligence collective en intégrant ceux qui font le territoire ; considérer la complexité ; relocaliser la décision et la délibération (pour compenser la déposssession du niveau municipal sur les questions énergétiques) et une plus grande expertise donc indépendance des pouvoirs publics à l'égard des prestataires extérieurs et privés qui fournissent l'information (cartographies...).

ACTIONS LOCALES

Zoom sur l'énergie renouvelable citoyenne

Comment réussir la transition et comment définir localement ce qui est pertinent à développer comme énergie et dans quel secteur ? Permettre de trouver une réponse collective à ces questions est un des enjeux de l'association [Energie partagée](#) qui vise à faire émerger des collectifs citoyens qui développent des projets d'énergies renouvelables, « l'énergie renouvelable citoyenne ».

Les projets sont montés en association avec des collectivités et/ou avec des entreprises locales. Les décisions sont prises par les citoyens qui montent en compétences (ils commencent souvent par de petits projets, puis s'engagent dans de grands projets à plusieurs millions d'euros).

Cette gouvernance permet de choisir son matériel, les entreprises avec lesquelles travailler mais aussi la finalité des retombées économiques qui peuvent profiter au territoire. L'association a, en effet, démontré que les projets d'ENR étaient 2 à 3 fois plus rentables pour un territoire qu'un projet d'énergie non renouvelable. Deux collectifs citoyens ont apporté leur témoignage : **L'association NEST** (nouvelles énergies en sud-Touraine) s'est constituée il y a 3 ans à l'initiative d'élus pour développer des ENR en particulier l'éolien sur un territoire très en retard mais avec du potentiel. Objectifs : discuter avec les développeurs éoliens et solaires pour entrer au capital des sociétés qui vont créer les projets et les exploiter afin que les retombées économiques soient au maximum sur le territoire.

Autre enjeu : inviter les habitants à entrer au capital des projets (via une SAS).

La SAS MethaBloisNord porte un projet de méthaniseur à la périphérie du Nord de Blois. Les méthaniseurs sont tous différents : certains sont alimentés soit par les agriculteurs d'élevage, d'autres par des céréaliers qui veulent se diversifier. La SAS compte 14 exploitations avec une vingtaine d'exploitants. Objectifs : l'amélioration des marges avec la vente des gaz.



Le projet de centre socio-culturel à Bléré, en cours de construction

GEOTHERMIE

L'expérience de Bléré

Depuis plus de 10 ans, la région en partenariat avec l'ADEME pousse pour le développement de la géothermie. La ville de Bléré, en Indre-et-Loire, s'est tournée vers cette énergie dans le cadre de la reconstruction de son centre socioculturel pour transformer un ancien bâtiment vétuste et énergivore en centre économe et respectueux de l'environnement : panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, isolation, matériaux biosourcés etc. La commune a également choisi de remplacer l'ancienne chaudière gaz par une pompe à chaleur eau/eau alimentée par une géothermie sur sondes. Cette énergie renouvelable utilise les calories du sol pour chauffer et rafraîchir le bâtiment. Grâce à l'emploi d'une ou plusieurs sondes verticales (pouvant aller à plus de 100m de profondeur), on prélève la chaleur dans le sol via la circulation d'eau en circuit fermé dans les sondes. Une pompe à chaleur permet le transfert de chaleur vers les radiateurs.

OSONS LA TRANSITION

Le projet LETsGo4Climate

[LETsGO4Climate](#) est un projet co-financé par la Commission européenne pour une durée de 4 ans, porté par la région Centre-Val de Loire et monté avec 11 partenaires dont 6 territoires régionaux.

Le but : accélérer la production d'énergie renouvelable sur le territoire et aussi réduire la consommation énergétique collective et individuelle tout en faisant émerger une communauté d'énergie (des collectifs porteurs de projets d'ENR).

L'objectif est également d'encourager les changements de comportements. Grâce à cela, les émissions de gaz à effet de serre devraient baisser de 2%.

Cette démarche d'appropriation citoyenne de l'énergie se développera sur 18 territoires avec des panels de 100 citoyens sur chacun d'entre eux et en intégrant tous les acteurs locaux de la transition énergétique. Au-delà des objectifs d'accélération de la production des ENR, il s'agit aussi de décentraliser la gouvernance de l'énergie à l'échelle des territoires et développer les synergies entre acteurs de l'énergie incluant les citoyens afin de faire monter en capacité les collectivités et les animateurs territoriaux.

Le projet contribuera à atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et de transition énergétique définis dans le « [Contrat vert](#) » ([Green Deal](#)) européen et le [Plan d'objectifs climatiques 2030](#).



Le projet LETsGo4Climate s'inscrit dans la trajectoire de la COP régionale

Communication : un site Internet « ressource » et de partage d'expériences

Le site internet de l'ACTE a officiellement été lancé lors de cette plénière :

<http://www.acte.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pourrez

- Partager vos ressources préférées ;
- Relayer vos manifestations ;
- Partager vos expériences ou vos réalisations ;
- Lancer un appel pour trouver des contributeurs dans vos projets.

Cet espace a vocation à être alimenté par toutes et tous. Pour cela, plusieurs façons de procéder :

Faites-nous part de vos propositions d'articles et suggestions à l'adresse suivante : scatel.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr en indiquant [site internet ACTE] dans l'objet.

Faites comme France Nature Environnement (FNE) et la communauté de communes Romorantinois et Monestois et rejoignez-nous.

Confirmez dès à présent votre engagement en adhérant au manifeste de l'ACTE, co-construit par tous les acteurs, en envoyant un mail à : environnement@centrevallde Loire.fr



Cliquez sur ce QR code pour accéder directement au site de l'ACTE !



SYNTHESE

Quelles perspectives collectives ?

« L'ACTE, c'est le levier par l'Etat, la région et l'ADEME d'assurer une gouvernance commune dans le déploiement des EnR sur le territoire » a déclaré François Bonneau en clôture de la plénière. Pour le président de la région, il est impératif d'aller vers une économie qui utilise les énergies décarbonées et un mix énergétique. Face aux « inquiétudes légitimes », « faut-il tout arrêter ? » interroge-t-il. Ce serait une « position irresponsable ». Pour François Bonneau, cette plénière a permis de franchir une étape : « l'acceptation des débats et des critiques ». « Il n'y a pas de solution pour un acteur unique mais pour une multitude d'acteurs dès lors que cette solution est co-construite ».

C'est aussi le sens de l'intervention de Régine Engström. Pour la préfète, il n'y a pas d'autres choix que de développer les EnR de manière urgente dans les 10 ans et urgence aussi à ce que cette transition se fasse de manière moins « conflictuelle ». La région est un territoire qui possède les ressources, et le site de l'ACTE permet désormais de mieux faire connaître les expériences réussies et de les partager. Les expériences locales positives existent – les ateliers de la plénière l'ont démontrée – mais comment passer à l'échelle ? Ce sont aux élus, aux professionnels et aux habitants de « porter l'effort collectivement » pour Régine Engström. Cela signifie faire de la pédagogie, mais surtout cela suppose que les habitants puissent être consultés et participer à la concertation « en amont des projets ».

L'enjeu et l'horizon commun : faire du Centre-Val de Loire, une « région verte à la pointe de la transition écologique ».

